

### Définitions : le tarif douanier

Le tarif douanier est au coeur de la politique commerciale traditionnelle. Il s'agit d'une taxe sur les importations qui fixe le taux auquel les marchandises importées sont taxées. Le terme «tarif douanier» désigne habituellement une liste d'articles avec le taux de droits de douane à payer au gouvernement pour leur importation. Il existe diverses formes de droits de douane, notamment :

**Droit ad valorem** — droit calculé en fonction d'un pourcentage de la valeur des marchandises dédouanées : un droit ad valorem de 15 p. 100 équivaut donc à 15 p. 100 de la valeur en douane.

**Droit spécifique** — droit établi en fonction d'une unité matérielle, telle qu'un certain nombre de cents par litre.

**Droit composite** — combinaison d'un droit ad valorem et d'un droit spécifique, ou disposition selon laquelle un droit ad valorem ou un droit spécifique s'appliquera, selon le plus élevé des deux. Un tel droit est aussi appelé «droit mixte».

**Contingent tarifaire** — application d'un taux tarifaire plus élevé pour les biens importés après qu'une quantité déterminée de l'article soit entrée dans le pays au taux tarifaire habituel dans une période déterminée.

**Taux consolidé** — taux qui ne peut pas augmenter au-delà d'un niveau convenu, habituellement le taux de la nation la plus favorisée découlant des négociations du GATT et incorporé par la suite pour faire partie intégrante de la liste des concessions d'un pays. Si un membre du GATT perçoit des droits à un niveau plus élevé que son taux consolidé, les anciens bénéficiaires du taux qui était le plus bas ont le droit de faire usage de rétorsion sur une valeur équivalente des exportations du pays en infraction ou de recevoir une compensation. La compensation prend habituellement la forme de taux réduits sur d'autres produits qu'ils exportent vers le pays en infraction.

**Tarif général** — tarif qui s'applique aux pays qui ne profitent pas du traitement douanier préférentiel ou du droit de la nation la plus favorisée. Lorsque le taux du tarif général diffère du taux de la NPF, le taux du tarif général est généralement plus élevé.

**Progressivité tarifaire** — situation où les droits sur les produits manufacturés sont relativement élevés, les droits sur les produits semi-transformés sont modérés et les droits sur les matières premières sont nuls ou très faibles. On dit qu'une telle progressivité décourage le développement d'industries manufacturières dans les pays en développement.

**Tarif douanier** — liste détaillée des droits d'importation applicables à chaque produit qu'un pays importe.

Sources : Michael Hart, *Trade Why Bother?*; USTR, *A Preface to Trade*

L'article 309 reproduit en grande partie l'article 407 de l'ALE qui incorpore les obligations du GATT en matière de restrictions à l'importation et à l'exportation. À moins d'être explicitement permises en vertu de l'ALENA, les restrictions quantitatives existantes doivent être éliminées. L'effet pratique en est que le Mexique devra éliminer pratiquement toutes les restrictions